

URBANISATION
ET COMPORTEMENTS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES
QUELQUES CARACTÉRISTIQUES
D'UNE POPULATION DE FONCTIONNAIRES
D'UN CENTRE URBAIN SECONDAIRE
DU NORD DE LA COTE D'IVOIRE

J.L. BOUTILLIER

Maître de Recherches à l'O.R.S.T.O.M.

Dans le domaine de la démographie africaine, il existe une tendance à opposer milieu rural et milieu urbain. Le premier serait non-malthusien, polygame et caractérisé par la famille étendue; le second serait beaucoup plus proche des normes européennes : malthusien, monogame et à famille restreinte. L'observation comparative des deux types de milieu amène à nuancer cette opposition : en effet le milieu urbain en particulier est loin d'être homogène. L'ancienneté de l'installation en ville, les schémas socio-culturels liés à l'appartenance à telle ou telle ethnie, les niveaux d'éducation et de revenus sont autant de facteurs qui influencent diversement les comportements démographiques. Par l'analyse d'un groupe social très représentatif du milieu urbain, celui des fonctionnaires d'un petit chef-lieu de sous-préfecture du Nord-Est de la Côte d'Ivoire, Bouna, nous allons chercher à déterminer l'importance relative de certains de ces facteurs sur la croissance urbaine et son évolution.

La population étudiée comprend 120 agents de l'Etat, c'est-à-dire en tenant compte des personnes à charge plus de 800 personnes. C'est une population jeune : l'âge moyen du fonctionnaire chef de ménage est de 32 ans. Les origines de cette population sont très diverses : au total, plus de 20 groupes ethniques différents sont représentés; seulement environ 20 % sont originaires de la région elle-même, Koulango et Mande-dioula. Cet important brassage ethnique est très typique des populations de fonctionnaires en Côte d'Ivoire : il résulte en partie de la volonté du Gouvernement pour lequel ce brassage constitue un moyen de contribuer à l'unité nationale et d'éviter la création de groupements défendant à travers l'appareil de l'Etat des intérêts locaux et personnels, par exemple clans dominants ou chefferies. Mais ce brassage correspond aussi à certains intérêts de fonctionnaires eux-mêmes qui fréquemment préfèrent être affectés le plus loin possible de leur région d'origine afin d'être moins accessibles aux sollicitations financières des parents et alliés restés au village. Au total, 50 % de fonctionnaires sont installés à Bouna depuis moins de 5 ans.

L'effectif moyen d'un ménage de fonctionnaire est de 6,76 personnes, ce qui le situe très

largement au-dessus de la moyenne de l'effectif du ménage en milieu urbain qui, d'après les différentes enquêtes démographiques, se situe entre 4,2 et 4,6 personnes (1). Cet effectif élevé du ménage de fonctionnaire s'explique par le niveau de vie relativement haut de cette catégorie socio-professionnelle et aussi par la stabilité de l'emploi qui la caractérise. Cet effectif correspond à la fois à un nombre élevé d'enfants — 4,3 par ménage de fonctionnaire marié — et à l'importance du nombre de personnes à charge telles que collatéraux et « parents ». Dans ces milieux encore assez faiblement « acculturés » et très marqués par les schémas socio-culturels des sociétés traditionnelles dont ces fonctionnaires sont issus, avoir beaucoup d'enfants reste un indice de bonheur et de prospérité. De même, le prestige lié à son statut amène des parents à confier au fonctionnaire un neveu ou une nièce qui vient encore augmenter le nombre de personnes qui sont à sa charge : pour la catégorie des fonctionnaires les mieux payés (indice supérieur à 250) la moyenne des personnes à charge est 9.0. Ces caractéristiques du ménage de fonctionnaire permettent de comprendre le rôle moteur du développement de l'infrastructure administrative dans les mécanismes de croissance des centres urbains secondaires (2) : la création d'emplois nouveaux dans la fonction publique est un facteur de multiplication de la population urbaine beaucoup plus important que la création d'emplois pouvant être occupés par exemple, par des manœuvres d'origine étrangère.

C'est probablement dans le domaine du mariage que la persistance des comportements traditionnels est la plus remarquable, que les contradictions entre le droit et la pratique sont les plus évidentes et que les prévisions concernant l'évolution en cours sont les plus difficiles à faire. La Côte d'Ivoire a adopté en 1964 un nouveau Code Civil qui, entre autres mesures, a proscrit la polygamie à partir de cette date; ce texte de loi (3) apportait « en matière matrimoniale une véritable révolution dans un pays où la majorité des hommes de plus de 40 ans en milieu rural est encore polygame » (4). On pouvait s'attendre à ce que cette « révolution » se réalise à un rythme beaucoup plus rapide en milieu urbain qu'en milieu rural où il correspond à des nécessités sociales et économiques précises. En fait, l'indice global de polygamie à Bouna, c'est-à-dire le nombre moyen d'épouses par homme marié, était en 1969, soit cinq ans après la promulgation du Code Civil, 1.55 donc largement supérieur à celui de l'ensemble du milieu rural de Côte d'Ivoire en 1965, soit 1.43. Cet indice est un des plus élevés que l'on puisse rencontrer en milieu urbain, indice qui varie entre 1.17 pour Abidjan en 1967 et 1.59 pour Man en 1961 (5). La comparaison de la répartition de 100 hommes mariés selon le nombre de leurs épouses avec les répartitions pour d'autres villes et d'autres régions permet de montrer que cette polygamie a des caractéristiques plus proches de celles que l'on peut observer en milieu rural (par exemple, pourcentage élevé des polygames à 2 épouses et plus) que de celles observées dans les grandes villes, Abidjan et Bouaké (6).

Répartition des polygames selon le nombre de leurs épouses à Bouna en 1969

1 épouse	2 épouses	3 épouses et +	Total
59	28	13	100

Par une analyse plus détaillée des données, on a cherché à déterminer quelle était l'influence relative de trois des facteurs que l'on considère habituellement comme conditionnant les taux de polygamie : origine ethnique, âge, niveau de revenus. Le calcul de l'âge moyen montre effectivement que, comme en milieu rural, l'âge est un élément déterminant dans la situation matrimoniale : les monogames ont une moyenne d'âge de 30 ans, les hommes mariés à 2 épouses ont en moyenne 38 ans, les hommes à 3 ou 4 épouses ont 42 ans. Mais l'analyse

(1) L. ROUSSEL : Côte d'Ivoire 1965 : Population, p. 54.

(2) Cf. la communication de J. CHEVASSU à ce Colloque.

(3) J. O. de la République de Côte d'Ivoire du 27 octobre 1964.

(4) L. ROUSSEL, *op. cit.*, p. 109.

(5) L. ROUSSEL, *op. cit.*, p. 110.

(6) L. ROUSSEL, *op. cit.*, p. 113-114.

de l'origine ethnique donne à ce sujet des informations complémentaires : en effet, la grande majorité des polygames provient de la région occidentale de la Côte d'Ivoire, c'est-à-dire appartient aux groupes ethniques Guéré, Wobé, Dan, Bété, Gouro; les autres polygames sont soit d'ethnies voltaïques, Lobi, Mossi, soit d'ethnies Akan, Abron, Agni, Baoulé mais bien plus rarement d'ethnies de Basse Côte ou du Nord, Malinké et Koulango. Le fait que ce sont les pays de l'Ouest de la Côte d'Ivoire où la dot est encore le moyen normal d'acquérir des épouses qui fournissent le plus de polygames confirme le rôle de l'âge : dans ces sociétés, plus un homme avance en âge, plus élevé est son statut social et plus grands sont les moyens économiques dont il peut disposer pour acquérir de nouvelles épouses (7). D'ailleurs le maintien de particularismes ethniques au milieu de cette hétérogénéité d'origine et de ce brassage perpétuel au hasard des mutations administratives est souligné par la proportion relativement faible de mariages interethniques : au total environ 20 %. Encore faut-il compter à l'intérieur de ce pourcentage un nombre assez élevé, plus d'un tiers, de mariages entre membres d'ethnies appartenant à un même ensemble culturel, par exemple Guéré-Wobé ou Agni-Baoulé.

Par contre, l'analyse par catégorie de revenus montre, assez paradoxalement à première vue, que les polygames ne se recrutent pas parmi les fonctionnaires les mieux payés : dans leur grande majorité ils appartiennent aux catégories indicielles les plus basses.

L'ensemble de ces observations permet d'apporter déjà quelques conclusions sur les comportements socio-démographiques de cette catégorie de population urbanisée que représente les fonctionnaires et qui sont probablement valables pour une grande partie des « classes moyennes » de Côte d'Ivoire. En premier lieu, il semble qu'il faille distinguer entre les résidents d'au-moins deux catégories de villes. Dans les grandes villes telles qu'Abidjan, Bouaké, Korhogo, l'entretien d'une famille nombreuse nécessite des moyens importants, notamment pour l'habitat et la nourriture; la polygamie représente une charge ressentie comme très lourde : la tendance à la diminution de la taille du groupe familial est certaine et elle ira probablement en s'accroissant. Dans les petites villes, au contraire, le logement et la nourriture posent des problèmes qui sont résolus au moins partiellement de façon traditionnelle : le terrain est le plus souvent gratuit et la construction bon marché; femmes et filles peuvent exploiter un petit champ, vendre ou revendre des produits vivriers sur le marché. Dans ce milieu semi-urbanisé des facteurs contradictoires sont en présence : les schémas socio-culturels du pays d'origine continuent à tenir une place importante dans les comportements démographiques tandis que de nouveaux schémas se font jour. Notamment dans la catégorie des petits fonctionnaires, ayant un niveau d'instruction limité, l'aisance économique relative et la stabilité de l'emploi que leur donne leur statut d'employé de l'Etat les amènent à se comporter comme des notables de leur village d'origine : plusieurs épouses et un groupe familial important accueillant des parents sont des signes de prestige et de richesse. Dans la catégorie des fonctionnaires de la catégorie supérieure, les comportements de type traditionnel sont encore plus nettement en conflit avec les schémas que leur proposent leur niveau d'éducation plus élevé et leurs contacts avec les milieux très « acculturés » de la capitale : ainsi s'explique que ce soit dans le groupe de fonctionnaires les mieux payés, c'est-à-dire ceux pour lesquels la polygamie serait la plus accessible et la plus conforme aux normes « coutumières », qu'au contraire elle se fait plus rare.

Les transformations des comportements socio-démographiques de ces habitants des villes, de ces « néo-bourgeois » dont les attaches à leur pays d'origine sont encore nombreuses sont donc le résultat de divers ordres de facteurs dont il semble assez difficile de prévoir exactement l'influence relative dans les décennies à venir. Niveaux d'éducation, ancienneté ou nombre de générations d'installation en ville, degré d'acculturation semblent au moins aussi importants que les facteurs proprement économiques dans l'évolution démographique du milieu urbain de Côte d'Ivoire.

(7) Curieusement, il faut noter comme l'influence de la religion semble faible dans ce domaine : parmi les maris polygames, 65 % se déclarent catholiques ou protestants, 25 % de religion traditionnelle, 10 % musulmans.

Résumé

Le destin de la ville africaine est-il de ressembler dans quelques années aux villes que l'on observe sur le continent européen ou américain et qui ont une croissance aussi rapide que la sienne ou y a-t-il une spécificité du phénomène urbain et de son évolution en Afrique ? Sans aucun doute, aujourd'hui encore, certaines structures démographiques de la ville africaine ne peuvent s'expliquer sans se référer aux caractéristiques des sociétés « traditionnelles » dont ses habitants sont originaires. L'analyse d'une population de fonctionnaires résidant dans une petite ville du Nord-Est de la Côte d'Ivoire va permettre de repérer certains des facteurs qui influencent les comportements socio-démographiques, comportements en évolution rapide dont dépendent directement l'avenir de la croissance urbaine et de ses modalités.

COLLOQUES INTERNATIONAUX
DU
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Sciences Humaines

LA CROISSANCE URBAINE
EN AFRIQUE NOIRE
ET A MADAGASCAR

BORDEAUX-TALENCE
29 septembre - 2 octobre 1970

Président

Professeur Pierre GOUROU
Professeur au Collège de France et à l'Université libre de Bruxelles

Colloque organisé par le
CENTRE D'ÉTUDES DE GÉOGRAPHIE TROPICALE DU C.N.R.S.
avec le concours de
L'OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

EXTRAIT

J. L. BOUTILLIER

ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, quai Anatole-France — Paris-VII
1970